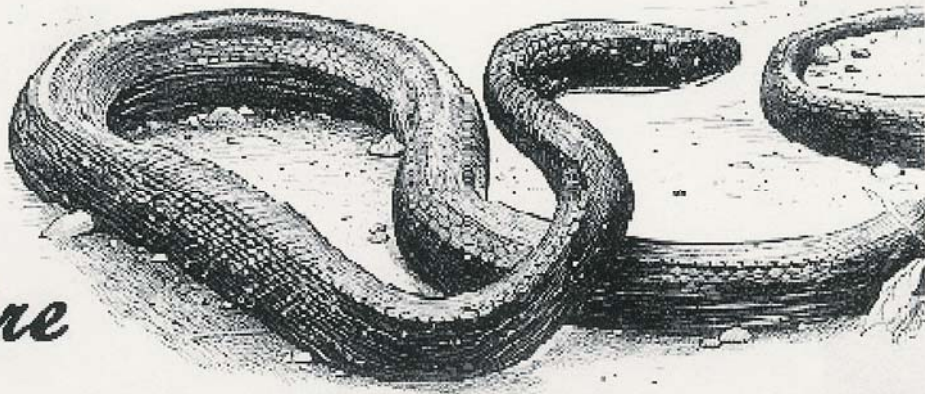


Langue de Vipère



Janvier 2007

Sommaire

- Meilleurs Vœux 2007
- Grève de l'équipe du nettoyage Sin&Stes
- Arnaque aux primes semestrielles !
- Le syndicat Sud passe de nuit...
- Compte Epargne Temps... en moins...
- Changement d'horaires
- Stagiaires Longue Durée
- Arrêt du tabac à partir du 1^{er} février dans les lieux publics...
- Sud oku Moyen !

Calendrier CAP Janvier 2007

18 janvier :

CAP n°11 Pers. Services de Soins & Médico-Tech.
Avancement modulé d'échelon.

26 janvier :

CAP n°5 Pers. Infirmiers
Avancement modulé d'échelon.

Le syndicat Sud Santé de l'hôpital Antoine Béclère vous souhaite de meilleurs vœux pour cette année 2007.

Cette année sera une année charnière, plusieurs échéances électorales nous attendent :

- les présidentielles, le 22 avril et le 6 mai.
- les législatives, le 10 juin et le 17 juin
- les 22 et 23 octobre pour les élections professionnelles...

Il nous faudra saisir chacune d'entre elles pour s'opposer à la seule logique de la marchandisation et du profit.

2007 : PROFITER DES SCRUTINS POUR RAPELER QU'ON N'EST PAS RIEN !



**Pour une année 2007
revendicative et victorieuse**



A l'hôpital Antoine Béclère, l'année 2007 sera vraisemblablement marquée par un tour de vis supplémentaire notamment avec la mise en place des pôles. La pression financière des prochaines années va aller en s'amplifiant, la T2A devenant l'outil qui ne nous fera pas gagner plus d'argent mais risquera de nous en faire perdre.

Les deux seules variables financières d'ajustement seront les suivantes : une aggravation de la précarité pour abaisser la masse salariale et une sélection accrue des malades en fonction des pathologies les plus rentables !

Les objectifs syndicaux 2007 de SUD dans les hôpitaux sont donc tracés d'avance : combattre la précarité de l'emploi dans les hôpitaux et la logique de la T2A parce que **ni les malades ni les soignants ne sont des citrons à fric.**

A tous ceux qui partagent nos valeurs, Bonne Année 2007

Grève de l'équipe du nettoyage Sin&Stes à Béclère.

Suite à une lettre de licenciement de la société Sin&Stes concernant un chef d'équipe, l'ensemble des salariés se sont mis en grève le Vendredi 22 décembre 2006 pour demander sa réintégration et l'embauche de personnels pour faire face à leur travail.



Après 6 jours de conflit et à l'issue d'une négociation le personnel a obtenu satisfaction.

Il est proposé aux équipes :

- une nouvelle affectation au chef d'équipe, plus près de son domicile dans le 77.
- Embauche de CDD pour compenser les absences
- Jours de grève payés

La direction de Sin & Stes avait pensé que pendant la trêve des confiseurs, il serait plus facile de licencier un délégué syndical ! Elle s'est trompée !

C'est grâce à la solidarité de toutes les équipes que le rapport de force a été profitable aux salariés.

Et pourtant ces salariés ne sont pas fonctionnaires, ils touchent le SMIC mais n'ont pas hésité à soutenir un de leur camarade.

Quant à la direction de l'hôpital, jouant officiellement les «Ponce Pilate» dans le conflit, elle n'a pas hésité à faire venir les huissiers.

A quand la police et les matraques ?

Arnaques aux Primes Semestrielles !

La prime semestrielle est une prime versée en deux fois en juin et décembre.

Son montant est fixé en fonction de la valeur professionnelle et de l'activité de chaque agent (elle varie selon la note de l'agent de l'année précédente et son grade). La note doit être supérieure à 10/20. Un tableau datant de 2002 a été validé en CTEL reprenant les critères et le montant a attribué aux agents.

Le montant annuel global de la prime doit correspondre au maximum à 7.5% de la masse salariale de l'hôpital.

Par exemple si le budget annuel brut des personnels de l'hôpital s'élève à 100 Millions d'€, le volant de la prime doit correspondre au maximum à 7.5 Millions d'€ par an.

Le montant de la prime (part «fixe») diminue avec le nombre d'absence (on enlève 1/70^{ème} de prime par jour d'absence).

Par exemple, si vous avez été absent 7 jours, vous perdez 7/70^{ème} de prime. Si votre prime était de 500€, il faut faire : $500 \times 7/70 = 50$. Vous allez donc perdre 50€ de prime et avoir 450 € de prime sur votre fiche de paye.

Avec l'argent que récupère la direction sur les jours d'absence, elle octroie généralement en décembre une surprime qui vient compléter la prime. Cette surprime appelé part variable change d'une année sur l'autre au gré des arrêts maladies. C'est la direction qui définit à qui elle donne cette surprime.



Nous nous sommes aperçu que le montant de part fixe qui doit être donné intégralement aux agents ne l'est plus. Voilà où se trouve l'arnaque : la direction a décidé unilatéralement de ne plus attribuer 7.5% à la part fixe mais de la limiter au maximum. **Pour 2006, nous avons estimé la perte globale à plus de 115000€, ce qui correspondrait à 75€ par agents !** Avec cet argent, la direction peut donc distribuer plus à qui elle veut. Nous dénonçons depuis toujours ces pratiques contreproductives de primes au mérite.

Depuis 2002, la prime n'a pas été augmenté alors que la masse salariale s'est accru et avec elle le volant budgétaire. Globalement, les agents ont été arnaqués par la direction pour favoriser certains ! Avec quels critères ? Mystère ? La gestion est très opaque...

Nous avons essayé d'avoir plus d'éléments en CTEL mais pas de réponse, le syndicat Sud a donc demandé une révision à la hausse des primes semestrielles pour 2007...

Visite de Nuit du syndicat Sud

Le syndicat Sud Santé comme l'année dernière planifie des visites de nuit de 22h à 3h du matin.



Si vous désirez rencontrer les militants les soirs de leurs présences, n'hésitez pas à laisser un message au 4464.

Voici les dates des visites indicatives pour le premier semestre :

- Lundi 15 & Jeudi 18 janvier
- Lundi 12 & jeudi 15 février
- Lundi 19 & Jeudi 22 mars
- Lundi 23 & Jeudi 26 avril
- Lundi 21 & Jeudi 24 mai
- Lundi 18 & Jeudi 21 juin

Si vous avez des questions particulières (32h30, vacances, RTT,...) ou bien personnelles, vous pouvez nous contacter au 4464...

Compte Epargne Temps... en moins !



Le Compte Epargne Temps est un compte où l'on peut placer les jours (CA, RTT) et heures supplémentaires que l'on n'a pas pu prendre dans l'année en cours notamment à cause du manque de personnels. Le CET est ouvert sur une démarche **volontaire** des agents et non sous la pression de l'encadrement. Il est alimenté par au maximum :

- 5 CA par an
- 15 RTT par an
- des heures supplémentaires

Le Compte Epargne Temps est utilisable dès que celui-ci a atteint 20 jours et à partir de la date où il contient 20 jours, il est valable 10 ans. Un préavis est à respecter si vous désirez prendre des jours :

- 1 mois pour 6 jours à poser
- 2 mois pour 7 à 20 jours
- 4 mois pour plus de 20 jours.

Certains agents ont eu la surprise de s'apercevoir que les heures supplémentaires n'avaient pas été comptabilisées sur le Compte Epargne Temps. Après vérification auprès de la direction, des erreurs auprès de plusieurs agents ont été constatés.

Attention si vous avez des heures supplémentaires sur votre CET, vérifiez bien que celles-ci soient comptabilisées. **N'espérez pas que la direction rectifie d'elle-même les erreurs qu'elle a commises.**

Changement d'horaires...

Attention, certains cadres et chef de service proposent de modifier l'organisation du travail pour supprimer les RTT et donc de changer les horaires et de passer en 7h. Sachez que par le protocole central le seuil minimum est fixé à 7h36 et que **chaque changement d'horaires doit absolument être validé par les instances.**

STAGIAIRES Longue durée !

Depuis deux ans de nombreux personnels restent bloqués à l'état de stagiaire ! La direction nous annonce que cela est dû au changement de grille dans les catégories C. Seulement comment se fait-il que le problème perdure depuis deux ans ? Y aurait-il des changements de grille sans que l'on ne soit au courant ! De plus, dans sa grande générosité, la direction donne des courriers aux agents pour qu'ils puissent les remettre à leurs bailleurs, banquiers,..., pour préciser qu'ils sont bien titulaires mais... à l'APHP la demande de logements est refusée car l'AP demande l'arrêt de titularisation !

Fin du tabac dans les lieux publics à partir du 1^{er} février 2007 !

Le 1^{er} février 2007 s'appliquera le décret n°2006-1386 qui établit l'interdiction de fumer dans les lieux couverts et fermés qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail,... **L'amende pour les contrevenants est de 68€ (3^{ème} classe).**



La direction va diffuser une note d'information aux personnels concernant cette interdiction. Elle propose aussi son aide aux fumeurs qui désirent arrêter ou réduire leurs consommations en joignant la consultation tabacologie auprès du numéro 4764 ou du BCRV. Une réunion d'information est prévue début février pour tous les personnels.

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérez à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

60% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 60 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 40 € sera donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Ça y est, vous êtes accro et vous attendez le Langue de Vipère, rien que pour avoir une nouvelle grille, et bien la voici :

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Niveau Moyen :

		3			6		4	
						5	6	9
1	9				8			
9				6	7		8	5
5		8				6		7
6	2		8	5				3
			4				5	6
3	8	5						
	6		2			7		

Solution de la grille précédente sur le site internet rubrique Langue de Vipère :

<http://www.sudbeclere.org>